

Conseil Communal 29 octobre 2013

Point 9. Cartographie de l'éolien en Wallonie- Enquête publique - Avis du Conseil communal (vote)

En actualisant le cadre de référence pour l'implantation du grand éolien, le gouvernement wallon a fait oeuvre d'utilité publique et a agi pour une meilleure protection du cadre de vie des Wallons.

En effet, le cadre éolien positif tel qu'il nous est présenté fixe très clairement les limites du développement éolien et en durcit les critères, mettant ainsi, par exemple, une distance de 600 mètres entre la zone d'habitat et l'éolienne la plus proche. Les développeurs éoliens devront aussi respecter des critères plus stricts qu'auparavant, notamment en termes de bruit. L'ouverture des lots se fera par appel public à des opérateurs européens et le choix se portera enfin sur les projets les plus cohérents ; l'effort devra se faire par lot, des lots équilibrés en matière de production d'électricité ; la multiplicité de taille des lots permettra aussi à de petits opérateurs de se porter candidats pour certains projets. Tout cela constitue une avancée indéniable par rapport à la situation actuelle.

Nous pourrions ainsi sortir de l'actuel mécanisme du « premier arrivé, premier servi » et privilégier les meilleurs projets, ceux qui assurent les meilleurs bénéfices pour la population locale.

Le développement du grand éolien permet également la dynamisation d'un secteur économique porteur d'emplois (16 000 à l'horizon 2020 selon une étude d'EDORA) durables et non-délocalisables.

La cartographie proposée et les normes d'implémentation qui l'accompagnent doivent dès lors entrer en vigueur le plus rapidement possible. **C'est précisément l'existence d'un tel cadre éolien qui aurait permis d'éviter un projet inadéquat comme celui d'Aspiravi à Chastre !** Or, tant que tant que le nouveau cadre et la cartographie ne sont pas validés et le décret publié, c'est l'ancienne législation qui prévaut.

Restreindre encore les normes autour du « grand éolien » en Wallonie serait incompréhensible, au vu de la dépendance actuelle de la Wallonie aux énergies fossiles. L'énergie produite par les éoliennes l'est par contre à peu de frais, de façon locale, et pratiquement sans émission de gaz à effet de serre.

Nous souhaitons que l'ensemble de la cartographie ne soit plus modifiée. Nous appelons donc les habitants de Chastre qui sont en faveur de cette énergie durable à s'exprimer en faveur de ce cadre et à le faire savoir.